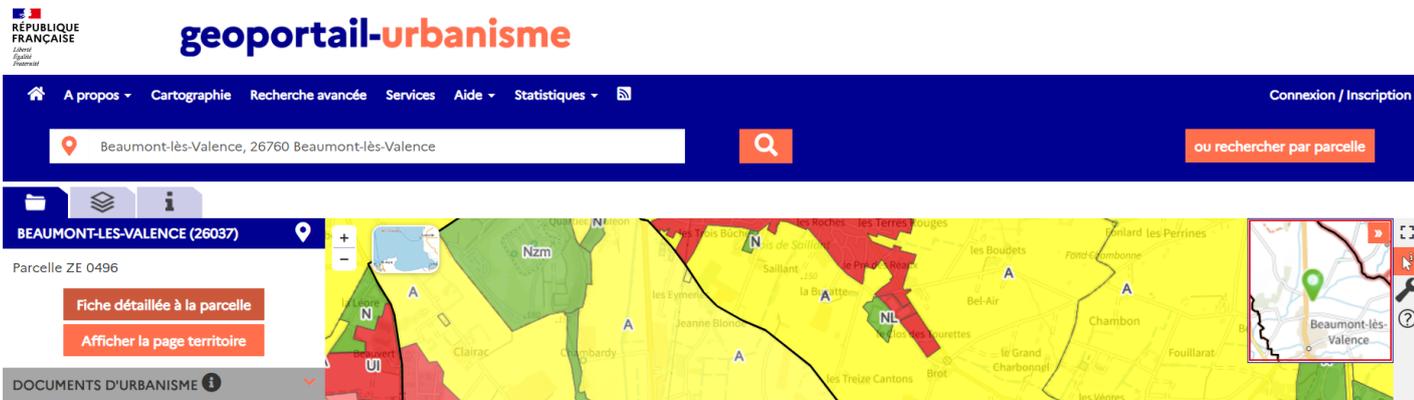


# FICHE GUIDE GPU

## ÉTAPE 1 sur 2. Identifier la référence cadastrale (ex : BA 297) ET le zonage de votre parcelle (ex : UD, UAc, A, N, ...).

Une fois sur la page d'accueil du GPU :



- Saisir 26760 dans l'encadré blanc puis sélectionner Beaumont-Lès-Valence, Renseigner les références cadastrales si vous les connaissez (encadré orange). Sinon localiser la parcelle en glissant sur la carte puis cliquer dessus.
- Le zonage apparait sur la carte (ex : UAc pour la porte monumentale). Faire Clic GAUCHE et lire les références de la parcelle à gauche de la page (ex : section BA et numéro 297 pour la porte monumentale). D'autres informations générales concernant la parcelle sont mentionnées également accessibles à partir de l'encadré orange Fiche détaillée.



## ÉTAPE 2 sur 2. Consulter le règlement écrit du PLU ET les servitudes d'utilité publiques.

Ouvrir le menu déroulant **Ensemble des pièces écrites**

- Ensemble des pièces écrites ▾
  - Procédure
  - Rapport de présentation
  - Projet d'aménagement et de développement durables
  - Règlements
    - Règlement graphique
    - Règlement écrit
  - Orientations d'aménagement et de programmation
  - Annexes
    - annexes-ecrites
    - info lin 19 aep
    - info lin 19 eu
    - info surf 02 ZAC
    - info surf 04 DPU
    - info surf 14 zon bruit
    - info surf 19 zon assain
    - info surf 21 PPRN
    - info surf 21 PPRN plan
    - info surf 21 PPRN rapport
    - plan sup

### **Implantation et occupation des sols**

Cliquer sur **Règlement** puis **Règlement écrit**,  
Consulter le sommaire en page 2 pour vous reporter au zonage concerné.

En page 3 sont mentionnées les dispositions générales applicables à l'ensemble des parcelles communales,

### **Risque inondation (cartes) :**

**Attention : la commune est soumise à 2 cartographies et à 2 règlements distincts. Celui du PPRi se superpose à celui du PLU et prime sur ce dernier.**

#### **Pour le PLU :**

Cliquer sur **Règlement** puis **Règlement graphique**,  
Consulter la carte du risque (5 zones à risque).  
Cliquer sur **Règlement** puis **Règlement écrit**,  
Consulter en page 7 à 13 les dispositions spécifiques du PLU aux secteurs à risque inondation de la zone concernée.

#### **Pour le PPRi :**

Cliquer sur **Annexes** puis **info surf 21 Plan**,  
Consulter la carte du risque (4 zones à risque).  
Cliquer sur **Annexes** puis **info surf 21 PPRN**,  
Consulter les dispositions spécifiques du PPRi aux secteurs à risque inondation de la zone concernée.

### **Autres Servitudes d'Utilité Publique majeures (SUP) :**

Les trois SUP les plus répandues et les plus contraignantes concernent : le risque inondation, la protection des eaux potables, la protection des monuments historiques.

Pour les situer cliquer sur **Annexes** puis **Plan SUP**

Les autres servitudes (Transport de gaz-hydrocarbures..., zone aéronautique de dégagement, stockage de poudre, ...) figurent sur ce même plan.

Les contraintes en lien avec ces servitudes sont prises en considération au moment de l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

*[Retour à la page précédente](#)*